



## Avis 141 relatif aux captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne

- Vu l'Avis 137 du CC-Sud sur les captures accidentelles.
- Vu les récents travaux publiés par le CIEM sur la thématique (ADEMBYC et WKEMBYC).
- Vu le rapport du CSTEP (STECF-19-07).
- Vu la position des administrations nationales et européennes, sur l'urgence de prendre des décisions de gestion qui affectent le secteur de la pêche
- Vu les courriers officiels ....

### Les membres du secteur du CC Sud proposent les éléments d'analyse suivant :

- ✓ Le groupe WGMME du CIEM a rappelé que l'unité de gestion appropriée de la population de dauphins communs est l'Atlantique Nord Est. L'existence de populations locales n'est donc pas fondée, et « il n'y a pas de signaux évidents de déclin de l'espèce dans l'unité de gestion » (WKEMBYC, 2020, p.43).
- ✓ Les résultats de différentes campagnes suggèrent une augmentation de l'abondance de dauphins communs en Atlantique Nord Est pour les années récentes. Cette augmentation pourrait être liée à des déplacements de population plutôt qu'à une augmentation du nombre d'individus. (ADEMBYC, 2020, p.2).
- ✓ Le CIEM n'a pas proposé d'objectifs chiffrés liés au statut de conservation. Le CIEM remarque que les objectifs de conservation adoptés dans les différentes réglementations européennes n'ont pas été définis de manière quantitative (ADEMBYC, 2020, p.1) au niveau européen. Par ailleurs, tous les États membres n'ont pas établi les références ou les seuils d'abondance et les niveaux de pression correspondant à la Directive Habitats et à la DCSMM. En application de la directive UE DCSMM, seule la France s'est fixée un objectif cible à échéance 2026 d'un taux de mortalité par capture accidentelle inférieur à 1% de la meilleure estimation de population pour chaque espèce (cf. objectif D01-MT-OE02). Ce taux correspond aux recommandations d'ASCOBANS.
- ✓ Les travaux du CIEM démontrent que les objectifs de conservation définis au niveau français (à échéance 2026) ou utilisés par ASCOBANS (<1%) sont respectés sur l'ensemble de la période d'analyse (2010-2018).
- ✓ Les travaux du CIEM, dans leurs scénarios et simulations, intègrent lors de nombreuses étapes du processus l'approche de précaution qui est ainsi comptabilisée à plusieurs reprises.
- ✓ Les professionnels français ont mis en place depuis 2018 de nombreuses actions permettant de mieux comprendre et de diminuer les captures accidentelles : test et mise en place de pingés, mise en place de programme d'observations en mer ambitieux auprès des chalutiers et des fileyeurs (Voir Annexe).



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

- ✓ Attestés par des taux d'observations sur les flottilles françaises en augmentation et parfois avec des taux de couverture très importants (Ex : 28% pour les chalutiers pélagiques en 2019, 7% pour les fileyeurs à merlu en 2020), les taux de captures accidentelles observés en mer sont très faibles voir nuls. (Voir Annexe)
- ✓ Pour 2020, aucun niveau d'évaluation de mortalité n'est disponible et le CIEM n'a évalué les données que jusqu'en 2018.
- ✓ Alors même que l'estimation de la population de dauphins communs de l'Atlantique Nord-Est est entourée de multiples incertitudes, l'estimation du nombre de captures accidentelles est elle-même très largement tributaire des conditions météorologiques et des valeurs utilisées pour la probabilité de flotter des carcasses. Les nombreuses vagues dépressionnaires ayant touché le golfe de Gascogne en 2020 ont certainement contribué à une plus grande probabilité d'échouage qu'en période normale (cf Annexe XX). En outre, de premières données collectées viendraient attester du fait que les valeurs utilisées pour la probabilité de flotter sont très sensiblement sous-évaluées. Ces 2 points devraient résulter en une estimation, via les données d'échouage, à la baisse du nombre de dauphins capturés accidentellement, estimation qui se rapprocherait alors des valeurs estimées à partir des observations embarquées.
- ✓ Les fermetures de pêcheries telles que simulées par le WKEMBYC auraient évidemment un impact socio-économique extrêmement important voir irréversible sur les entreprises de pêche et les entreprises de la filière Aval. Cet impact serait en particulier direct et immédiat pour les unités côtières et mixtes, totalement inféodées au Golfe de Gascogne. Pour illustrer ce propos, le WKMEMBYC rappelle que la flottille française des fileyeurs français, représente **570 unités en 2018** composée à 91 % de navires de moins de 12m (WKEMBYC, 2020, p.149).
- ✓ D'autres activités dont il a été démontré qu'elles génèrent un niveau élevé de bruit causant un stress élevé chez la population de dauphins ne sont pas prises en compte et sont des causes qui génèrent une mortalité élevée, telles que: l'exploitation minière, les pipelines sous-marins, le transport maritime, le tourisme et activités récréatives...

### **Éléments d'analyse auxquels s'ajoutent les points suivants soulignés par les ONG environnementales du CC Sud :**

- ✓ Les ONG environnementales rappellent que les dauphins communs de l'Atlantique Nord-Est sont strictement protégés par la directive Habitat ainsi que par les législations nationales et les conventions internationales, et que l'article 12 de la PCP établit un principe de précaution. Ils sont classés par presque tous les États membres comme «inconnus» ou «défavorables-insuffisants» dans le dernier rapport de la directive Habitats (2019).



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

- ✓ Les ONG environnementales rappellent que l'avis du CIEM<sup>1</sup> sur les prises accessoires recommande «pour le dauphin commun de l'Atlantique du Nord-Est dans le golfe de Gascogne, [...] une combinaison de fermetures temporelles de toutes les pêcheries préoccupantes pendant les pics de mortalité (celles-ci sont concentrées de décembre à mars et juillet –Août) et l'utilisation de pingons sur les chalutiers en paires pour atténuer les prises accessoires en dehors de la période de fermeture ».
- ✓ Le CIEM note que les prises accessoires constituent la principale menace pour le dauphin commun dans l'Atlantique du Nord-Est. Le CIEM a conclu que les niveaux de prises accessoires pour le dauphin commun étaient élevés dans le golfe de Gascogne (CIEM, 2019a). Les États membres ont cité les prises accessoires comme la principale pression exercée sur cette espèce. ASCOBANS rapporte que des mesures de gestion des prises accessoires sont «essentiels» dans le plan d'action pour les dauphins communs de l'Atlantique du Nord-Est.
- ✓ Les pêcheries préoccupantes ont été identifiées comme celles avec des prises accessoires de dauphins communs, enregistrées par des observateurs à bord de 2016 à 2018 dans les sous-zones CIEM 6, 7, 8 et 9, et avec des engins de types PTM, PTB, OTM, OTB, OTT, GNS , GTR et PS. Le CIEM WKEMBYC (ICES, 2020) a établi que dans l'Atlantique Nord-Est, la plupart des prises accessoires de dauphins communs ont eu lieu dans l'écorégion du golfe de Gascogne et de la côte ibérique (sous-zones 8 et 9), plutôt que dans l'écorégion des mers celtiques (sous-zones 6 et 7)
- ✓ Les résultats de plusieurs relevés suggèrent une augmentation de l'abondance des dauphins communs ces dernières années dans l'Atlantique Nord-Est. Cependant, cette augmentation est très probablement le résultat d'un afflux de dauphins dans le golfe de Gascogne, potentiellement des eaux océaniques / méridionales, plutôt que d'une augmentation de la population en soi. Quoi qu'il en soit, le CIEM a déclaré que les prises accessoires à travers la région sont excessivement élevées.
- ✓ L'Observatoire Pelagis estime que 50% de la mortalité provient d'une zone délimitée entre les estuaires de la Loire et de la Gironde.
- ✓ La littérature contient des résultats mitigés concernant l'efficacité des dispositifs de dissuasion acoustique (ADD) dans la réduction des prises accessoires de dauphins communs. Pour la situation d'urgence dans le golfe de Gascogne, le comité scientifique du CBI a fait un certain nombre de recommandations en 2019 qui n'incluaient pas l'utilisation d'émetteurs d'ultrasons.
- ✓ Les ONG environnementales rappellent que l'Observatoire Pelagis a communiqué au gouvernement français le nombre d'échouages de cétacés pour les hivers 2019 et 2020 et que ces chiffres sont toujours critiques:
  - Entre le 1er janvier et le 30 avril 2019, un total de 1231 cétacés ont été trouvés échoués le long de la côte atlantique française<sup>2</sup>. 85% des animaux examinés

<sup>1</sup> ICES. 2020. EU request on emergency measures to prevent bycatch of common dolphin (*Delphinus delphis*) and Baltic Proper harbour porpoise (*Phocoena phocoena*) in the Northeast Atlantic. In Report of the ICES Advisory Committee, 2020. ICES Advice 2020, sr.2020.04. <https://10.17895/ices.advice.6023>.

<sup>2</sup> Page 5. Peltier H., Auhtier M., Caurant F., Dabin W., Dars C., Demaret F., Meheust E., Ridoux V., Van Canneyt, O., Spitz J., 2019. Etat des connaissances sur les captures accidentelles de dauphins communs



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

présentaient des traces de mort à la fois internes et externes dans les engins de pêche<sup>3</sup>.

- Entre le 1er janvier et la mi-mars 2020, un total de 1 089 cétacés ont été trouvés échoués le long de la côte atlantique française. 86% des animaux examinés présentaient des marques de mort à la fois internes et externes dans les engins de pêche<sup>4</sup>.
- ✓ Les ONG environnementales ajoutent que des dauphins échoués sont encore actuellement trouvés sur la côte atlantique française et ce depuis quelques mois.
- ✓ Concernant les efforts d'observation en France, les ONG environnementales rappellent que l'observation sur les chalutiers pélagiques français était insuffisante et sur une base volontaire. Dans sa mise en demeure adressée à la France, à l'Espagne et à la Suède, la Commission européenne considère que ces 3 États membres «n'ont pas pris de mesures suffisantes pour contrôler les prises accessoires dans leurs eaux et par leurs flottes».
- ✓ La Commission européenne considère également, dans sa mise en demeure, que les 3 États membres n'ont pas «pleinement utilisé les possibilités offertes par la politique commune de la pêche pour se conformer à leurs obligations au titre de la directive Habitats et protéger ces espèces».
- ✓ Comme la Commission européenne l'a souligné dans sa mise en demeure, les ONG environnementales rappellent qu'il existe «des preuves bien documentées de la capture de ces espèces dans les engins de pêche». Des preuves scientifiques ont été recueillies pendant des années par l'Observatoire Pelagis sur la question des prises accessoires. Les ONG environnementales rappellent que dans leurs études sur les estimations des nombres de prises accessoires, l'Observatoire Pelagis intègre et prend déjà en compte le paramètre des conditions météorologiques (y compris le vent) et des marées. La méthodologie est expliquée dans leur étude récemment publiée<sup>5</sup>.

### **Recommandations :**

Les membres représentant le secteur du CC Sud, après analyse des récentes publications du CIEM, concluent qu'aucun élément scientifique nouveau ne met en évidence de signaux alarmants sur la population de dauphins communs de l'Atlantique Nord Est. En cela, des mesures d'urgences drastiques n'apparaissent pas justifiées au sens de l'article

---

dans le golfe de Gascogne – Synthèse 2019. Rapport scientifique dans le cadre de la convention avec le MTES. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, La Rochelle Université / CNRS, 23 pages.

<sup>3</sup> Page 6. Peltier H., Auhtier M., Caurant F., Dabin W., Dars C., Demaret F., Meheust E., Ridoux V., Van Canneyt, O., Spitz J., 2019. Etat des connaissances sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne – Synthèse 2019. Rapport scientifique dans le cadre de la convention avec le MTES. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, La Rochelle Université / CNRS, 23 pages.

<sup>4</sup> Presentation of Observatoire PELAGIS for the French WG on bycatch, on the 08/07/2020. "Echouages de petits cétacés le long des côtes françaises : Retour sur l'hiver 2020", H. Peltier, O. Van Canneyt, W. Dabin, C. Dars, F. Demaret, G. Doremus, E. Meheust, P. Mendez-Fernandez, J. Spitz et V. Ridoux

<sup>5</sup> Hélène Peltier, Matthieu Authier, Willy Dabin, Cécile Dars, Fabien Demaret, Ghislain Doremus, Olivier Van Canneyt, Sophie Laran, Paula Mendez-Fernandez, Jérôme Spitz, Pierre Daniel, Vincent Ridoux. Can modelling the drift of bycaught dolphin stranded carcasses help identify involved fisheries? An exploratory study. Global Ecology and Conservation, Volume 21, March 2020, e00843



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

12 de la PCP (Règlement 1380/2013) qui stipule dans son point 1 « des raisons d'urgence impérieuses dûment justifiées relatives à une menace grave pour la conservation des ressources biologiques de la mer ou pour l'écosystème marin, basée sur des preuves », les membres du secteur souhaitent ainsi réitérer leurs éléments de position définis dans l'avis n°137 du CC SUD.

Cependant, les ONG environnementales notent qu'il existe de nombreuses preuves scientifiques enregistrant des événements d'échouage de dauphins communs dans la zone atlantique française au cours des trente dernières années et un nombre sans précédent d'échouages se sont produits au large des côtes françaises en 2019. Les ONG environnementales saluent l'avis du CIEM sur la protection des dauphins communs en le golfe de Gascogne. Compte tenu de la situation d'urgence dans le golfe de Gascogne, les mesures proposées doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible en tant que mesures d'urgence sans délai. En outre, les mesures d'urgence ne seront appliquées que pendant une courte période et, par conséquent, des mesures de gestion à long terme devront également être conçues et appliquées.

### **Les Membres du secteur du CCSud recommandent :**

1. Exiger que les administrations nationales et communautaires améliorent et multiplient les études pour évaluer le nombre réel d'individus et l'impact des différentes activités sur la mortalité des dauphins et des petits cétacés, avant de décider, sans données suffisantes, de toute fermeture Spatio-temporel pour le secteur de la pêche.
2. Dans un souci de collaboration réelle, ainsi que pour démontrer l'impact négatif que la mort de cétacés génère sur l'image du secteur et que cela ne produit aucun effet positif sur celui-ci, le secteur s'engage à être proactif dans l'adoption de mesures de dissuasion et d'atténuation dans les flottes à haut risque d'impact sur les captures de ces petits cétacés:
  - a. L'adoption d'un objectif d'observation en mer ambitieux, selon les exigences définies par les scientifiques, pour toutes les flottes de chalutiers en paires et pélagique, ainsi que les filets maillants dans le golfe de Gascogne.
  - b. La mise en place d'équipements acoustiques de dissuasion (pingers) à tous les chaluts pélagiques, chaluts-bœufs et chalut à grande ouverture verticale, afin de diminuer de 21% les captures accidentelles selon les travaux du WKEMBYC.
  - c. Inciter le secteur de la pêche à participer activement à la recherche de solutions.
  - d. Dans les deux années qui viennent, la poursuite et la généralisation de tous les projets visent à trouver des solutions pertinentes pour limiter les captures accidentelles de toutes les flottilles dont les études d'observation ont montré des résultats de capture significatifs.
3. Conformément aux récents avis émis par le CIEM, l'adoption au niveau européen d'un objectif chiffré de 1%, plus ambitieux que les objectifs en vigueur au niveau international





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

4. De vrais engagements politiques quant au financement des instituts scientifiques, afin de renforcer la fréquence des campagnes d'évaluation, de mieux comprendre les causes des captures accidentelles, et de fiabiliser les méthodes d'estimation du nombre de captures accidentelles.
5. La réalisation d'un nouvel atelier du CIEM afin d'expertiser les données collectées en 2019 et 2020.

### **Les membres représentant les ONGs environnementales du CC Sud recommandent:**

1. Fermer temporairement toutes les pêcheries responsables des prises accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne, conformément au principe de précaution et à l'article 12 de la PCP, et sur la base des conclusions de l'observatoire Pelagis ainsi que sur la base de l'avis du CIEM sur les prises accessoires (26/05/2020)
2. Les mesures du CIEM devraient être mises en œuvre le 1er janvier 2021 afin d'éviter de manquer le pic de mortalité des dauphins. Cela nécessite la recherche et le financement d'observateurs / de surveillance électronique et d'éventuels équipements acoustiques, avant cette date de mise en œuvre.
3. Les niveaux de surveillance doivent être adéquats pour collecter des données scientifiquement solides.
4. Les pêcheurs devraient être obligés d'accéder à des mesures de surveillance et d'atténuation pour être autorisés à pêcher.
5. Des mesures de gestion des prises accessoires sont nécessaires au-delà des mesures d'urgence limitées de 6 mois. Des mesures à long terme devraient être élaborées une fois que les mesures d'urgence seront en place et les États membres devraient également prendre en compte le point de vue du CIEM sur le deuxième pic de prises accessoires en août. Au minimum, le chalutage et la pêche au filet maillant devraient être inclus
6. Le CIEM considère qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour évaluer l'efficacité des fermetures dynamiques en temps réel. Les fermetures dynamiques en temps réel devraient être envisagées pour la mise en œuvre et le suivi dans le cadre d'une stratégie à plus long terme. Ces niveaux devraient être déterminés indépendamment par des scientifiques régionaux.
7. Étant donné le grand nombre de navires de pêche opérant dans la région, l'utilisation généralisée des pingurs peut avoir des effets de déplacement sur les dauphins communs et d'autres espèces qui les déplacent hors de l'ensemble du golfe de Gascogne. Toute utilisation d'émetteurs d'ultrasons (pingurs) pour réduire la capture accidentelle de dauphins communs doit être testée et surveillée dans chaque pêcherie et doit démontrer une réduction substantielle et significative du taux de prises accessoires dans les essais expérimentaux mais pas le déplacement de la région.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Références :

ADEMBYC. 2020. EU request on emergency measures to prevent bycatch of common dolphin (*Delphinus delphis*) and Baltic Proper harbour porpoise (*Phocoena phocoena*) in the Northeast Atlantic. In Report of the ICES Advisory Committee, 2020. ICES Advice 2020, sr.2020.04. <https://10.17895/ices.advice.6023>

WKEMBYC. 2020. Workshop on fisheries Emergency Measures to minimize BYCatch of short-beaked common dolphins in the Bay of Biscay and harbour porpoise in the Baltic Sea (WKEMBYC) [Draft Report]. ICES Scientific Reports. 2:43. 344 pp. [Draft Version: DOI pending].

Peltier H., Auhtier M., Caurant F., Dabin W., Dars C., Demaret F., Meheust E., Ridoux V., Van Canneyt, O., Spitz J., 2019. Etat des connaissances sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne – Synthèse 2019. Rapport scientifique dans le cadre de la convention avec le MTES. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, La Rochelle Université / CNRS, 23 pages.

Hélène Peltier, Matthieu Authier, Willy Dabin, Cécile Dars, Fabien Demaret, Ghislain Doremus, Olivier Van Canneyt, Sophie Laran, Paula Mendez-Fernandez, Jérôme Spitz, Pierre Daniel, Vincent Ridoux. Can modelling the drift of bycaught dolphin stranded carcasses help identify involved fisheries? An exploratory study. *Global Ecology and Conservation*, Volume 21, March 2020, e00843





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Annexe 1 : Détail du Plan d'action proposé par les membres représentant le secteur français du CC Sud

1. **Mise en place de mesures pour diminuer concrètement les captures accidentelles :**  
Équipement de pingres pour les navires pélagiques, pour les navires en paires et tous les chaluts à grande ouverture verticale. Les travaux du WKEMBYC montrent que ces dispositions pourraient permettre une réduction des captures accidentelles de 21 % (ADEMBYC, 2020, p.16).
2. **Mise en place d'actions pour mieux comprendre l'interaction avec les pêcheries :**
  - a) Les nouvelles informations et données enregistrées et bancarisées en 2019 et 2020 doivent être étudiées par les experts du CIEM. Cela est un préalable indispensable avant toute prise de mesures
  - b) Obligation de déclaration des captures accidentelles, couplée par une augmentation des contrôles en mer pour vérifier que cette obligation est respectée.
  - c) Augmentation de l'effort d'observation en mer pour toutes les flottilles du Golfe susceptibles d'être impliquées dans les prises accidentelles de dauphins communs.
  - d) Mise en place au niveau d'un groupe scientifique au niveau régional afin de partager toutes les données disponibles et de les examiner au fur et à mesure de leur disponibilité, permettant d'actualiser un plan d'atténuation régional solide et cohérent, adopté par un Acte Délégué.
3. **Expérimentations de dispositifs et stratégies permettant de limiter les captures accidentelles :**
  - a) Réalisation d'expérimentations d'utilisation de pingres, sur des périodes spécifiques de l'opération de pêche, pour des métiers utilisant le Filet. Cela passe entre autres par la poursuite des expérimentations initiées au niveau français dans le cadre des projets LICADO<sup>6</sup> et DOLPHINFREE<sup>7</sup>.
  - b) Développement de programmes de recherche pour développer des solutions techniques pertinentes pour réduire au maximum les interactions des cétacés avec les activités de pêche.

<sup>6</sup> LICADO : LICADO : « Limitation des captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne : test d'efficacité ». Projet FEAMP porté par le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), en partenariat avec Ifremer, l'observatoire Pélagis (UMS 3462 – Université de la Rochelle-CNRS), Les Pêcheurs de Bretagne, l'AGLIA et la SAS OCTech.

<sup>7</sup> DOLPHINFREE : Projet FEAMP porté par l'université de Montpellier en partenariat avec en partenariat avec Ifremer, l'observatoire Pélagis (UMS 3462 – Université de la Rochelle-CNRS), Les Pêcheurs de Bretagne, l'AGLIA et la SAS OCTech





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

#### **4. Mise en place d'un programme d'amélioration de la connaissance concret et ambitieux**

- a. Etudier la population de dauphins : abondance, dynamique interannuelle, déplacements intra-annuel, unité de populations... Il est urgent de comprendre dans quelle mesure la dynamique de la population de dauphins (abondance/déplacements) peut influencer sur le phénomène récent d'augmentation des échouages. Par ailleurs, la connaissance de la population est nécessaire afin de pouvoir fixer des objectifs pragmatiques et cohérents. Le CC Sud propose, conformément aux recommandations OSPAR, la réalisation de campagnes scientifiques d'évaluation de grande ampleur tous les 2 ans (au lieu de 6), qui seraient en outre réalisées sur 2 périodes de l'année.
- b. Comprendre les différences entre les évaluations/modélisations et les observations de terrain et étudier les variations interannuelles liées aux échouages (météo, dispersion de la population...). L'ensemble des critères potentiels devront être étudiés et en premier lieu l'amélioration des hypothèses/paramètres des modèles, ainsi que d'éventuels critères cumulatifs entraînant des captures accidentelles (e.g : autres activités anthropiques, ...)
- c. Approfondir la relation entre échouage et captures accidentelles réelles. Des travaux doivent être menés pour prendre en compte des variations interannuelles des modalités de dérive ainsi que des modalités de flottaison des carcasses. Il est impératif qu'un programme de marquage à grande échelle à l'aide de balises permettant de reconstituer les trajectoires (position GPS, température...) soit réalisé, chaque année, durant les 3 prochaines années.
- d. Tous les efforts devraient être réalisés pour encourager le développement du Réseau National d'Échouage à l'ensemble des côtes du territoire du CC SUD. Il serait opportun que les données récoltées à cette échelle puissent être disponibles le plus rapidement possible, via la création d'un site internet dédié. Cela permettrait certainement de favoriser la compréhension des phénomènes complexes de captures accessoires.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Annexe 2 : Position détaillée des ONG environnementales du CC SUD

NGOs welcome the ICES advice on the protection of common dolphins in the Bay of Biscay. Given the urgent situation in the Bay of Biscay, the proposed measures need to be implemented **as fast as possible as emergency measures without delay**. Further, the proposed measures have to be fully implemented in order to protect the species and to achieve the legal requirements set out under the Technical Measures Regulation (2019/1241) to ‘minimise and where possible eliminate bycatch of sensitive species’.

### ***NGO Advice on the proposed measures***

*Temporal closures in Subarea 8 of all métiers of concern (PTM, PTB, OTM, GNS, GTR and PS) to reduce bycatch mortality in the short term.*

In accordance with the precautionary principle and Article 12 of the CFP, and on the basis of the conclusions of the Pelagis Observatory, which estimated that 50% of the mortalities originate in an area delimited between the Loire and Gironde estuaries, the NGOs of the South Western Waters Advisory Council are asking the Commission to take the necessary measures now, as emergency measures, to temporarily close all the fisheries responsible for the incidental catches of common dolphins in the Bay of Biscay.

To be the most effective, the responsible fisheries need to be closed **between the beginning of December 2020 and the end of March 2021** until effective bycatch prevention and conservation measures are permanently implemented by Member States. Member States should also consider ICES’ advice regarding the secondary seasonal peak in August. This must include, *ad minima*, the pair-trawl and the gillnet fisheries responsible, as identified by the scientific body Pelagis Observatory.

In addition, dynamic, real-time closures should be considered once a predetermined level of bycatch has occurred in any fishery. These levels must be determined independently by regional cetacean bycatch scientists.

*Application of **pingers** on pair trawls to mitigate bycatch outside of the period of closure. ICES recommends ongoing data acquisition and field trials to reliably assess the efficiency of the proposed technical mitigation measure to reduce common dolphin bycatch.*

There are mixed results in the literature as to whether Acoustic Deterrent Devices (ADDs) are effective for reducing common dolphin bycatch. Studies do suggest some potential for reducing common dolphin bycatch in gill nets through the use of pingers. However, the evidence for the potential of pingers to reduce common dolphin bycatch is much less conclusive than for harbour porpoise and appears more likely to be situation specific. There are many challenges in expanding the use of pingers from experimental trials to full implementation across a fishery which inevitably results in a much lower reduction in bycatch rate. Thus any use of pingers to try to reduce common dolphin bycatch would need to be trialled for the specific fishery and would also need to demonstrate a substantial and significant reduction in bycatch rate in the experimental trials, to have any chance of being effective long term under full operational conditions.

For the urgent situation in the Bay of Biscay, the IWC Scientific Committee made a number of recommendations in 2019 which did not involve the use of pingers. Any field trials to investigate the



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

possibilities for pingers to reduce the common dolphin bycatch in Biscay would need to be extensive and conducted over several years before they could become an effective solution across the whole fleet. The current situation thus requires additional management measures that could be effectively implemented in the short term alongside any trials of pingers. In addition, pingers are only effective if they are fully operational and deployed at the correct spacing (see e.g. Orphanides and Palka 2013<sup>8</sup>). Effective use of pingers requires a high degree of co-operation and willingness from fishers to ensure that they are deployed effectively.

Use of pingers on trawl fisheries is more complex than with static gear. Common dolphins may actively associate with trawls in order to make use of feeding opportunities and so may be less likely to avoid the gear than with static nets. In addition, the acoustic environment around a trawl is generally much noisier (due to vessel noise and noise associated with the trawl) and so pingers may need to be louder to achieve an equivalent effect.

***Enhanced monitoring** to assess the effectiveness of management measures and to augment precision in population abundance and bycatch mortality estimates of common dolphin in the Bay of Biscay. Monitoring through dedicated observers or remote electronic monitoring (REM) should be implemented throughout the range of the species in the Northeast Atlantic (ICES subareas 6-9). Where technical measures are used, at-sea control should be implemented to check if pingers are adequately deployed and operational. The following measures are further recommended:*

- 1) *Large-scale surveys for estimating the abundance of common dolphins should be implemented more regularly than the current decadal interval of the SCANS surveys.*
- 2) *Incentivising the use of REM on fishing vessels to ensure more complete monitoring and enable an efficient sampling strategy to be implemented.*
- 3) *Regional-scale (e.g. Bay of Biscay) abundance surveys should also be carried out on a seasonal basis to monitor short-term changes in distribution and density of common dolphins, which will also help assess the continued appropriateness of the proposed management measures in time.*
- 4) *Maintain or reinforce existing stranding networks in the Northeast Atlantic common dolphin range states, and encourage cooperation to fulfil analyses and data collection to further evaluate life history parameters and the impacts of other threats on the population, as well as tagging experiments of dolphin carcasses to refine key parameters for estimating bycatch mortality from stranding data.*

Common dolphin bycatch occurs all year and given the second strandings peak in August, year-round on-board observations and mitigation are required.

As an emergency measure and outside of the peak season from December to March, over the next 12 months, **dedicated observations (observers and/or electronic monitoring) and a pre-agreed set of rules on a specific course of action as a response to observed dolphins at sea and to bycatch should be implemented.** Fishing vessels should only fish in the region **if they allow independent**

<sup>8</sup> Orphanides, C. D. and D. L. Palka (2013). Analysis of harbor porpoise gillnet bycatch, compliance, and enforcement trends in the US northwestern Atlantic, January 1999 to May 2010. *Endangered Species Research* 20: 251–269.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

**observations to be undertaken on board.** If effective electronic monitoring is available, this may be sufficient to allow such actions based on observations by the fishermen. This would require an agreed code of conduct which would be backed up by the possibility of examining video records.

Further, **dedicated observers and/or electronic monitoring** should be undertaken on all fleets that may be involved in common dolphin bycatch in the region **year-round**. As these are mobile species and considering the risk of displacing fishing effort to other regions, improved monitoring should be equally implemented in subareas 7 and 9. This includes the sea bass, hake and tuna pair trawl fishery, set net fisheries (including bottom set gill-net in particular the combined sole-hake gillnets), pelagic freezer trawlers and high vertical opening trawl fisheries.

Nets should only be set during daylight hours. If dolphins are observed by independent observations in the vicinity of the gear, **nets should not be set and the vessel should move area**.

Fishing **activities should halt and the vessel should move area** as soon as any bycatch is observed.

Considering the urgency of the situation, Member States should **report monitoring measures to ICES** in a specified format on a monthly basis and results should lead directly to concurrent mitigation actions.

At the same time, **a scientific panel should be set up** to meet regularly and to look at the data as it comes in and **to develop a robust, coherent regional mitigation plan** to be implemented within and no later than 12 months. After 12 months, a longer-term **monitoring and mitigation plan** is in place, **and funding is secured** for implementation, as required based on the first 12 months of data.

*Protection measures, considering the life history of small cetaceans, can only be effective when applied for a **longer period of time**. ICES recommends an adaptive management approach with enhanced monitoring of seasonal common dolphin abundance and bycatch in fisheries. Sequential implementation of progressively more constraining management measures (in terms of effort reduction) over a 5-year period could be used to achieve the management objectives proposed by ICES (e.g., bycatch reduction below 50% of PBR within a six-month period, and below 10% of PBR in 5 years from now)*

Reduction, rather than displacement of fishing effort, is required due to the wide range of common dolphins and the risk of moving the bycatch problem rather than solving it.

Closures should remain in place each winter until effective bycatch prevention and conservation measures are implemented on a permanent basis by the Member States.

